

TITRE PROFESSIONNEL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

ANIMATEUR D'ÉQUITATION

L'Animateur d'Équitation est une formation professionnelle qualifiante issue de la Fédération Française d'Équitation et permettant de poursuivre vers le BPJEPS Activités Équestres, en s'intégrant dans le monde professionnel équestre

Titre professionnel de niveau 3 - RNCP 37414- Date d'échéance de l'enregistrement : 27-03-2026

Exigences Préalables à l'entrée en formation, des Exigences Préalables à la Mise en situation Professionnelle et de l'UC1 du BPJEPS AE).



CEFTER-PACA
05110 Barillonnette
TEL 04-92-54-24-62
www.cefter-paca.fr
cefter-paca@gmail.com

✓ *Taux de présentation aux examens 60%*

Résultats en 2023: 50% diplômés-50% réussite partielle

✓ *Que sont devenus les stagiaires à la sortie de la formation en 2023 ?
100% en formation sur le BPJEPS AE ou finissent la formation AE*

> LES COMPETENCES DU DIPLOME :

La formation vise à développer les compétences concernant :

- ✓ L'enseignement et d'animation de l'activité équestre
- ✓ L'organisation et la gestion des activités équestres
- ✓ La valorisation de la cavalerie
- ✓ La diversification des pratiques de loisir dans l'objectif du développement de l'entreprise
- ✓ La pratique à cheval en donnant l'équivalence aux tests d'entrée du BPJEPS Activités équestres

L'animateur d'équitation participe à :

- ✓ L'accueil des publics, à l'animation d'une structure et à la promotion des activités
- ✓ L'entretien et au travail des chevaux et des poneys, aux soins courants, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations et équipements
- ✓ L'encadrement des pratiquants sous l'autorité d'un titulaire d'une qualification de niveau IV

> LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Sous forme de BLOCS de COMPETENCES
- Durée de la formation : 750h en centre & 750 h en entreprise

3 BC : La formation se décompose comme suit :

BC1 : Être capable de participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.

BC2 : Être capable d'animer et d'encadrer les activités équestres en sécurité.

BC3 : Être capable d'assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être.

LES MODALITES D'EVALUATION :

La formation débute par un positionnement qui permet un allègement en fonction des acquis de l'expérience, des diplômes obtenus et des compétences développées au cours d'autres formations. Les évaluations certificatives sont organisées en vues de la délivrance des BC ; le stagiaire est inscrit aux

évaluations certificatives par le formateur, si ce dernier estime que le stagiaire est en mesure de le réussir et si le volume d'heures prescrit a été réalisé. Le stagiaire ajourné à une épreuve certificative a droit à une épreuve de rattrapage dans l'année.

BC	Heures en centre	Heures en entreprise	Modalités d'évaluation
BC1	150	240	- Rapport et soutenance de stage
BC2	300	255	- Mise en situation d'une séance pédagogique en sécurité - Carnet de bord au cours du stage - Entretien sur la mise en situation et le carnet de bord
BC3	300	255	- Cas pratique sur la réalisation de soins ou la gestion de la cavalerie - Démonstrations techniques : travail du cheval (épreuves de la CEP2 : longe, dressage, obstacle).

Le CEFTER et son équipe se tient à votre disposition de manière à ce que vous puissiez prospecter des structures susceptibles de vous intégrer dans leur établissement.

Les dispenses et équivalences dont peuvent bénéficier les candidats sont définies en annexe du présent document.

> PUBLIC VISE ET PRE-REQUIS DE LA FORMATION :

Public visé :

Jeunes âgés de 18 ans en fin de formation minimum, adultes en reconversion

Expériences dans les métiers du cheval

Pré-requis :

L'entrée en formation est conditionnée par les points suivants :

- Exigences techniques : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature ;
- Attestation de formation première secours (PSC1, AFPS ou équivalent)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation.
- Pour les personnes atteintes d'un dys-, fournir un certificat médical attestant de la nécessité d'adapter la formation et les certifications le cas échéant
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la FFE sur la nécessité d'aménager le cas échéant les épreuves

> LE CENTRE DE FORMATION :

EQUIPEMENTS DU CENTRE DE FORMATION

- ✓ Carrières de travail de 60mx40m & de 60x20 - Manège couvert de 40x20
- ✓ Parcours de Cross homologué Galop 7
- ✓ Sellerie Club avec matériel complet, sellerie réservée aux stagiaires
- ✓ 15 chevaux de sport et de compétition - 20 poneys
- ✓ Écuries de 20 places - Boxes à louer - Paddocks sur 30 Ha
- ✓ 2 Salles de cours 15 places – Bibliothèque et Vidéothèque - Matériel informatique

EQUIPEMENT DU STAGIAIRE (OBLIGATOIRE)

Nous demandons aux stagiaires de se munir obligatoirement du matériel suivant :

Pour le cavalier :

- ✓ Tenue de concours ; bombe trois points, bottes ou mini-chaps et bottines, pantalon blanc, veste, chemise blanche, cravate et gants blancs, une paire d'éperon, stick et cravache.
- ✓ Tenue de cross : protège dos ; casque de cross
- ✓ Travail à pied : longe, gants, chambrière

Pour le cheval :

- ✓ Matériel de pansage, bande de repos avec les cotons et guêtres

EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Responsable pédagogique : Marianne DELPRAT – DEJEPS CCE (présidente de la Commission Régionale de Formation au CRE Sud)
- Florence DELPRAT - BPJEPS APT / licence formateurs
- Mathilde HERVE –BPJEPS AE option A et B

Des intervenants spécialisés dans les autres domaines enseignés

> DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

LES HORAIRES

9h-12h et 14h-18h

ALTERNANCE

- ✓ Le stagiaire acquiert des compétences en Centre et en Entreprise.
- ✓ Les entreprises et les tuteurs sont les entreprises de la Région figurant sur la liste habilitée par Jeunesse et Sports et la FFE
- ✓ L'articulation est la suivante : par semaine 21h centre et 14h entreprise

HEBERGEMENT

- ✓ Locations disponibles dans les environs (Prix raisonnables). Nous consulter.

Véhicule indispensable

COÛT DE LA FORMATION

- Si vous êtes salarié, vous pouvez demander un congé individuel de formation dans le cadre du CPF transition.
 - La formation est cofinancée par la Région et le FSE (places limitées).
 - Rémunération possible pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.
 - Rémunération pour le public jeune « prioritaire » (- de 26 ans) : Renseignements auprès de votre mission locale
- Fournir le document de prescription qui réserve votre place.**
- Financement personnel, nous contacter.

Coût total de la formation 750hx11€ = 8250€NDT

Notre contact : CEFTER-PACA
Florence DELPRAT
Anne Marie GAUTIER
04.92.54.24.62
Cefter.paca@gmail.com
contact :site www.cefter-paca.fr

INSCRIPTIONS

Dates de la formation Animateur d'Equitation en
2024/2025 :
Novembre 2024 au Septembre 2025

- ✓ Date rencontre individuelle : sur RDV
- ✓ Date Information collective :
Septembre 2024 et octobre 2024 à 10h

Si vous êtes intéressé par cette formation,
nous vous demandons de remplir la [fiche
d'inscription](#) et de nous la renvoyer impérativement.

CEFTER-PACA
05110 Barceilonnette
TEL 04-92-54-24-62
cefter-paca@wanadoo.fr
www.cefter-paca.com

FICHE D'INSCRIPTION Animateur d'Equitation

ANNEE : _____

NOM* : _____ **Prénom*** _____

Date de naissance*: _____ **lieu et département de naissance** _____
Adresse actuelle* _____

TEL *: _____ **TEL portable*** : _____

E-mail *: _____

Situation l'entre en formation :
Statut à l'entrée en formation

Dernière classe fréquentée ou université : _____

Diplômes obtenus *:

Diplômes en lien avec l'équitation obtenus* :

Numéro de Sécurité Sociale* :

Etes-vous indemnisé par Pole Emploi ?

Si oui N°*:

Quel est votre niveau équestre ? _____

Avez-vous acquis le GALOP 6 ?

-Date d'acquisition ?

N° de Licence FFE : _____

Avez-vous un moyen de transport * _____

Avez-vous un ordinateur portable _____

Prière de joindre :

- Copie de la carte d'identité.
- Avoir pris rdv avec votre mission local et obtenu une prescription pour (les – 26ans) ou une prescription par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- Copie des diplômes.
- Lettre de motivation, CV.
- 2 enveloppes timbrées à votre adresse.
- Diplôme de secourisme obligatoire pour l'inscription au diplôme AE**
- Certificat médical à la pratique de l'équitation en compétition et à l'enseignement équestre
- Attestation de réussite et diplôme Galop 6
- Pour les personnes atteintes d'un dys-, fournir un certificat médical attestant de la nécessité d'adapter la formation et les certifications le cas échéants ; -
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé sur la nécessité d'aménager le cas échéant les épreuves.

REVOYER OBLIGATOIREMENT SI VOUS SOUHAITEZ UNE PRE INSCRIPTION

ANNEXE – DISPENSES ET EQUIVALENCES

Le candidat titulaire d'une certification, titre ou résultat sportif figurant dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous :

- est dispensé des exigences préalables à l'entrée en formation ou de la modalité de certification correspondante
- et/ou obtient par équivalence le bloc de compétence correspondant.

Equivalences dans l'AE Vous avez obtenu	Exigences préalables à la mise en situation pédagogique	BC 1	BC 2	BC 3	
				Mise en situation prof	Démonst ^o techniques
Titre à finalité professionnelle animateur assistant d'équitation (AAE)	X	X	X		X
UC 1 de l'AAE	X	X			
UC 2 + UC3 de l'AAE	X		X		
UC 4 de l'AAE	X				X
UC 1 + 5 de l'AAE	X	X		X	
Titre à finalité professionnelle accompagnateur de tourisme équestre (ATE) délivré après le 13/11/2009	X	X		X	X
Degré 2 ou supérieur délivré par la FFE					X
CEP 2 ou supérieure délivrée par la CPNE-EE					X
CQP ASA délivré par la CPNE-EE pendant la période d'enregistrement au RNCP	X	X	X	X	X
CAPA Palefrenier Soigneur délivré par le MAA				X	
Bac Professionnel CGEH délivré par le MAA		X		X	
Brevet fédéral de Soigneur Animateur de Club Equestre délivré par la FFE				X	Dispense DT "Longe"